













TABLEAU DES GARANTIES

CAP MISSION

CONTRAT N°FRBBBA13064 CONVENTION BX9

NATURE DES GARANTIES DE BASE	PLAFONDS	TERRITORIALITÉ
A. ACCIDENTS CORPORELS		
Décès Accidentel · Forfait Famille	Voir Conditions Particulières Majoration de 10% du capital Décès garanti	
 Capital Décès Accidentel du Conjoint, Partenaire, Concubin accompagnant 	100 000 €	Monde Entier
 Capital Décès Accidentel d'un Enfant à Charge accompagnant 	10 000 €	
Décès complémentaire en cas d'Accident Aérien	50 000 €	Monde Entier
Invalidité Permanente Totale ou Partielle consécutive à un Accident (Barème Européen - sans Franchise	Voir Conditions Particulières	
· Forfait Famille	Majoration de 10% du capital Invalidité garanti	
· Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	Majoration de 100% du capital Invalidité garanti	Monde Entier
 Capital Invalidité Permanente consécutive à un Accident du Conjoint, Partenaire, Concu- bin accompagnant et d'un Enfant à Charge accompagnant 	100 000 €	
Garantie complémentaire de l'Accident Vasculaire Cérébral, la Rupture d'Anévrisme Cérébral ou l'Infarctus du myocarde	50% du Capital Décès – plafonné à 500 000 €	Monde Entier
Coma de plus de huit jours à un Accident	250 € par jour à compter du 9° jour pour une durée maximale de 365 jours	Monde Entier
Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité consécutifs à un Accident en cas d'Événement collectif	50 000 000 €	Monde Entier
Soutien de la Famille en cas de Décès Accidentel de l'Assuré au cours de sa Mission Professionnelle		
· Accompagnement psychologique	Mise à disposition d'un expert en accompagnement psychologique	France Métropolitaine
 Informations dans les démarches administratives 	Informations et Services	
Aménagement du domicile ou du Véhicule en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 30%	À concurrence de 15% du capital Invalidité garanti plafonné à 20 000 € au maximum	France Métropolitaine
Service d'informations sur les prestations utiles à la gestion du handicap et aide à la réadaptation de la vie quotidienne	Informations et Services	France Métropolitaine

Assistance psychologique	Prise en charge des consultations jusqu'à concurrence de 2 000 €	Monde Entier
Frais de reconversion	À concurrence de 5 000 € avec un maximum de 15 000 €	France Métropolitaine
B. ASSISTANCE AUX PERSONNES		

B. ASSISTANCE AUX PERSONNES		
B1. Services et Garanties préalables aux Voyages o	u Déplacements	
Assistance informations et aide à l'Entreprise Souscriptrice Informations concernant les visas Informations médicales par téléphone Annulation, report de rendez-vous Transmission de documents en cas de vol, perte, destruction involontaire ou oubli Recherche de prestataires locaux Transmission de messages Assistance passeport ou pièces d'identité en cas de vol ou de destruction involontaire	Informations et Services Informations et Services Informations et Services Organisation du Service	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Site d'informations et services voyage Informations concernant les visas	Informations et Services	Hors du Pays de Domicile de l'Assure
Site d'informations et de sécurité	Informations et Services	Monde Entier
Enregistrement de Missions professionnelles	Informations et Services	Monde Entier
Assistance aux personnes Transport médical d'urgence Envoi d'un médecin sur place Rapatriement vers le Domicile de l'Assuré Retour du Conjoint, Partenaire, Concubin et des Enfants à Charge accompagnant en cas de rapatriement de l'Assuré Rapatriement du corps en cas de décès dont les Frais de cercueil Accompagnement du défunt jusqu'à deux membres de la Famille	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels À concurrence de 3 000 € Billet aller-retour en avion ou train pour les 2 membres de la famille et prise en charge des frais de séjour, à concurrence de 400 € par jour et par personne sur une période maximum de 5 jours	
 Rapatriement en cas d'Acte de Terrorisme ou de Sabotage, d'Attentat ou d'Agression Frais de voyage d'un collaborateur de remplacement Retour anticipé de l'Assuré en cas de décès ou d'Hospitalisation d'un membre de la Famille Retour anticipé de l'Assuré en cas de Dommages Matériels Graves à son Domicile Retour anticipé du Dirigeant en cas Dommages Matériels Graves survenant dans les locaux de l'Entreprise Souscriptrice Présence de trois membres de la Famille auprès de l'Assuré hospitalisé Envoi de médicaments indispensables et introuvables Retour anticipé en cas de naissance prématuré d'un Enfant à Charge 	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels À concurrence de 600 € par jour et par personne plafonné à un maximum de 15 000 € Frais Réels Frais Réels	Monde Entier
Disa an alcanos da afrais da mala matica	ài	

À concurrence de **400 €** par jour plafonné à un maximum de **10 000 €** Frais Réels

· Prise en charge des frais de prolongation

· Retour de l'Assuré sur son lieu de Mission

de séjour de l'Assuré

 Envoi d'un médecin en cas de Maladie ou d'Accident d'un Enfant à Charge resté au Domicile de l'Assuré 	Frais Réels	France
 Garde des Enfants à Charge de moins de 16 ans Récupération du véhicule de l'Assuré 	À concurrence de 1500 € pour l'ensemble de la prestation Frais Réels	Métropolitaine
Frais Médicaux hors du Pays de Domicile de l'Assuré Remboursement des frais réels - sans Franchise Prise en charge en cas d'Hospitalisation Maxi 24 Mois consécutifs de traitement par Sinistre Frais de soins dentaires consécutifs à un Accident garanti Frais de lunettes, prothèses dentaires et acoustiques	Sans limitation de somme, sauf pour les frais de soins dentaires et les frais de lunettes, , prothèses dentaires et acoustiques Limités à 300 € par dent avec un maximum par sinistre de 2 000 € Limités à 500 €	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Frais Médicaux dans le Pays de domicile de l'Assuré Remboursement des frais consécutifs à une Hospitalisation à l'étranger d'au minimum une nuit au cours d'une Mission Professionnelle à l'Étranger – sans Franchise, et des frais de Prothèse Fonctionnelle consécutifs à un Accident au cours d'une Mission Professionnelle	À concurrence de 50 000 € dans les 365 jours suivant le retour de l'Assuré dans son Pays domicile et 15 000 € pour les frais de Prothèse Fonctionnelle	Pays de domicile de l'Assuré
Préjudice esthétique	5 000 €	Monde Entier
Indemnité Journalière en cas d'Hospitalisation • Franchise 7 jours payable pendant 365 jours	100€	Monde Entier
Frais de Recherches, de secours et de secours primaires Frais de recherches et de secours Frais de secours primaires Indemnité en cas de Décès du sauveteur	À concurrence de 5 000 € par Assuré et de 50 000 € par Année d'assurance 2 500 € par Assuré, maximum par événement 15 000 € 20 000 €	Monde Entier
C VOVI CTC DI TT LIDEC		
C. VOYAGES D'AFFAIRES		
C1. Garanties Bagages		
Perte, détérioration, vol, ou destruction des effets personnels et du matériel informatique dans les Bagages · Sans Franchise	À concurrence de 8 000 € avec justificatifs	Monde Entier
Perte ou vol de Cartes bancaires et Papiers d'identité de l'Assuré • Perte ou vol de Cartes bancaires • Perte ou vol de Clés ou de Papiers d'identité	3 000 € 500 €	Monde Entier
Utilisation frauduleuse de Carte SIM	Frais Réels	Monde Entier
Effets personnels et vol d'espèces en cas d'Agression Vol d'espèces	1000 €	Monde Entier

1500€

· Effets personnels

C2. Garanties Incidents de voyage		
Incidents de voyage	,	
 Retard d'avion, annulation de vol ou non admission à bord - Franchise de 4 heures 	À concurrence de 1 000 €	
 Manquement de correspondance - Franchise de 4hrs 	À concurrence de 300 €	
 Retard dans la livraison des Bagages - Franchise de 24hrs 	À concurrence de 1500 €	Monde Entier
Détournement du moyen de transport	À concurrence de 3 000 €	
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	À concurrence de 15 000 €	
Assistance Juridique (paiement d'honoraires)	À concurrence de 40 000 €	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Avance sur Caution Pénale	À concurrence de 150 000 €	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
Indemnité en cas de surréservation sur avion de ligne	Forfait: 50 €	Monde Entier
Annulation ou modification d'une Mission Professionnelle	À concurrence de 5 000 €	Monde Entier
C3. Garantie Responsabilité Civile		
Responsabilité Civile « Vie Privée »		
Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs plafonnés à :	Jusqu'à 7 500 000 €	Hors du Pays de
· Pour les Intoxications Alimentaires	Jusqu'à 1500 000 €	Domicile de l'Assuré
 Pour les Dommages Matériels et Immatériels consécutifs confondus - Franchise de 150 € par Sinistre 	Jusqu'à 1500 000 €	
 Pour les Réclamations tous Dommages confondus formulées aux USA et au Canada 	Jusqu'à 1500 000 €	USA et Canada
D. SÉCURITÉ DES ASSURÉS		
Immobilisation forcée consécutive à une épidémie ou à une catastrophe naturelle	400 € par jour plafonné à 4 000 € et 8 000 € par événement	Monde Entier
Enlèvement / Séquestration		
· Remboursement du salaire de l'Assuré enlevé	À compter du 91° jour : prise en charge du salaire de l'As- suré jusqu'à concurrence de 250 000 € par année civile	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
 Gestion de Crise spécifique en cas d'Enlèvement ou de Séquestration de l'Assuré 	Jusqu'à concurrence de 150 000 € par Événement	
Assistance Crise et Sécurité		
 Accès du/des Décideur(s) à la permanence téléphonique sécurité 	Informations et Services	
Assistance et coordination d'une évacuation en cas de troubles politiques	Organisation du Service À concurrence de 100 000 € par Événement	
 Évacuation politique et catastrophes naturelles 	Remboursement du moyen de transport	Hors du Pays de
· Retour anticipé en cas d'Épidémie	Organisation et prise en charge des frais de retour anticipé (transport par lignes régulières en classe économique et dans limite des places disponibles) des collaborateurs en Mission professionnelle, dans la limite de 100 000 € par Evénement et par Année d'assurance	Domicile de l'Assuré



Aon France

agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**. **Siège social**

31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15 t +33(0)1 47 83 10 10 aon.fr N° ORIAS 07 001 560 SAS au capital de 46 027 140 euros 414 572 248 RCS Paris

Année d'assurance

 $\ensuremath{\,\text{N}^{\circ}}$ de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances